

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 L'an deux mil dix-huit

Présents : 9 Le 19 octobre à 18 heures 30

Votants : 11 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE

POUVOIRS :

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M. Didier BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

2018-10-09 D :

Objet : Lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux

Monsieur le Maire expose que la portion de chemin rural n°A dit « de Montignac Charente à Coulgens », située entre la RD 88 et l'intersection du chemin rural A (commune de Jauldes), mitoyen avec la commune d'Aussac-Vadalle n'est plus affecté à l'usage du public, l'accès à la RD 88 pouvant se faire par une autre portion de chemin rural du même nom.

En conséquence, Monsieur le Maire indique que l'aliénation de ce chemin rural apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du Code rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation du chemin rural identifié sur le plan de situation joint en annexe ;
- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural en application de l'article L 161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait à Jauldes, le 22 octobre 2018

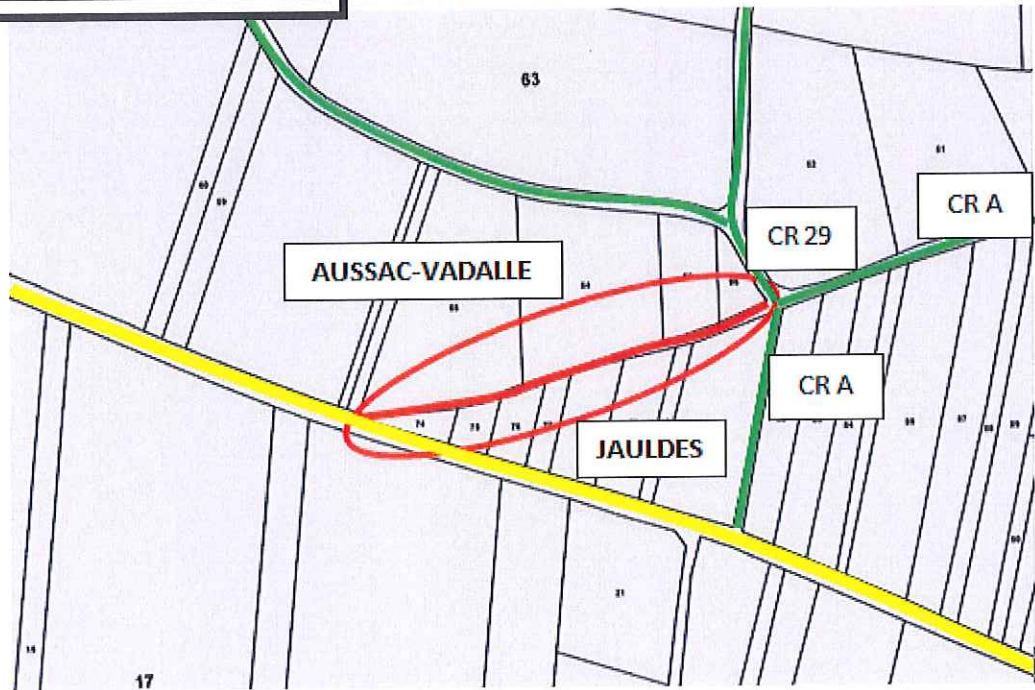
Le Maire
Eric SAVIN



AR PREFECTURE

016-211601687-20181019-20181009D-DE
Regu le 22/10/2018

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



— Chemins ruraux ouverts à la circulation publique

— Chemin rural à déclasser

— Route Départementale n°88